

Divulgence de fausses infos et presse

Bonjour

La presse utilise le plus souvent des pigistes, en cas de pression et de trafic d'influence par un grand groupe, ils sont plus facile à virer que les journalistes avec carte de presse.

Depuis le début, EDF se livre à de la divulgation de fausses informations dans tous les domaines, mais le plus intéressant concerne le domaine financiers. Malgré cela ils n'ont toujours pas été inquiétés, alors que d'autres sociétés auraient tout de suite la répression des fraudes sur le dos. Pourtant les fausses nouvelles comme la prétendue gratuité du compteur et autres prétendus avantages, modifient les cours boursiers en faveur des fabricants et des actionnaires.

Article L465-2-1

- Créé par [LOI n°2013-672 du 26 juillet 2013 - art. 22](#)
- Abrogé par [LOI n° 2016-819 du 21 juin 2016 - art. 1 \(V\)](#)

Est puni des peines prévues au premier alinéa de [l'article L. 465-1](#) le fait :

-pour toute personne de transmettre des données ou des informations fausses ou trompeuses utilisées pour calculer un indice défini au dernier alinéa du présent article ou de nature à fausser le cours d'un instrument ou d'un actif auquel serait lié cet indice, lorsque la personne ayant transmis les données ou les informations savait ou aurait dû savoir qu'elles étaient fausses ou trompeuses ;

-pour toute personne d'adopter tout autre comportement aboutissant à la manipulation du calcul d'un indice.

Constitue un indice toute donnée diffusée calculée à partir de la valeur ou du prix, constaté ou estimé, d'un ou plusieurs sous-jacents, d'un ou plusieurs taux d'intérêt constatés ou estimés, ou de toute autre valeur ou mesure, et par référence à laquelle est déterminé le montant payable au titre d'un instrument financier ou la valeur d'un instrument financier.

Liens relatifs à cet article

[Code monétaire et financier - art. L465-1 \(V\)](#)

[Arrêté du 12 novembre 2004 - art. 611-1 \(Ab\)](#)

[Arrêté du 5 juin 2014 - art., v. init.](#)

[DÉCISION du 18 mars 2015, v. init.](#)

[Code monétaire et financier - art. L621-15 \(V\)](#)

Cordialement
Marc Filterman